

Ce témoignage est anonyme pour ne pas gêner plusieurs personnes de ma famille qui ont bien connu le prêtre auteur des violences et aussi par respect à l'égard de la famille de ce prêtre.

TÉMOIGNAGE

Il faut parfois du temps pour que les conséquences de violences sexuelles subies durant l'enfance soient identifiées. Un chemin de reconstruction est nécessaire pour que la victime retrouve un apaisement. Je partage avec vous le témoignage des événements que j'ai vécus il y a 60 ans ainsi que le chemin de réconciliation que j'ai entrepris de suivre ces dernières années.

1- La mise au jour

Les événements se sont produits durant mon enfance, mais j'ai choisi de commencer ce récit en 2019 parce que c'est à ce moment là où j'ai pris conscience de leur importance, soit 60 ans après.

En 2019, un conflit difficile

Je connais un conflit difficile où je subis de vives critiques et un comportement agressif à mon égard. Je suis affecté par cet événement au-delà de ce qui serait normal. Je n'arrive plus à relativiser, à prendre de la distance alors que je suis bien conscient qu'il le faudrait. Je n'ai pas le choix. Je ne peux rien changer à la situation.

Je me décide à aller voir une psychologue. À la description des symptômes et de ce que je ressentais, elle m'a demandé de rechercher des événements conflictuels que j'aurais pu vivre précédemment et particulièrement dans mon enfance. Sans trop y croire, je lui parle de cette violence sexuelle subie alors que j'étais collégien. Pour moi, elle n'était qu'un très mauvais souvenir dont je ne percevais pas la gravité; c'était un peu comme une retenue, une mauvaise note ou une punition injustifiée.

La psychologue m'a éclairé en me disant que le comportement que j'avais mis en place à ce moment-là pour y faire face et me défendre était ancré profondément en moi entraînant un réflexe de lutte et une difficulté à réguler certaines émotions. Dans le conflit actuel, cela se retournait contre moi.

Pour mieux comprendre ma réaction, voici ce qu'explique l' INIRR (Instance Nationale Indépendante de Reconnaissance et Réparation) dans sa lettre d'information n°9. Je reproduis ces lignes même si je ne suis pas concerné par tous les troubles évoqués, car elles m'ont aidées à me situer.

« Pourquoi parler d'état post-traumatique ? Lorsque l'INIRR aborde les conséquences des violences dans la vie des personnes bien des réactions sont partagées avec les référents : réflexe de lutte ou de fuite, perte de confiance en l'être humain, difficulté à réguler les émotions (peur, colère, honte), trouble du sommeil et de l'alimentation, réaction de fermeture et d'hypervigilance constante, problèmes de concentration, estime de soi altérée, inquiétude dans les relations affectives et intimes, tentative d'anesthésier la douleur émotionnelle par la prise de substances toxiques, attaques de panique face à des déclencheurs de stress rappelant les agresseurs ou l'Église, pensées négatives sur le monde, dépression, automutilation et dissociation. Ces souffrances sont significatives des symptômes post-traumatiques. Un professionnel de la santé mentale (psychologue ou psychiatre) est habilité à diagnostiquer un état de stress post-traumatique selon des critères scientifiques. Les signes évoquant un état de stress-post-traumatique sont internationalement reconnus: le diagnostic est une première étape. N'hésitez pas à en parler ».

A l'aide de cet éclairage, un autre événement me revient à l'esprit. Il s'agit d'un burn-out que j'ai vécu dans les années 1990 suivi d'une période dépressive qu'on avait attribué exclusivement à des raisons professionnelles. Je réalise que le traumatisme de l'enfance avait eu une influence sous-jacente. Après un ressenti de colère à l'égard de l'agresseur de mon enfance, la relecture de cette période de burn-out comme étant en lien avec mon traumatisme m'a aidé à clarifier les choses.

A l'automne 2021, une série d'évènements se produit

- début octobre, le rapport de la CIASE (Commission Indépendante sur les Abus Sexuels dans l'Église) est publié. L'ampleur des événements révélés se fait jour. Cela suscite de vives émotions au sein de l'Église et se répercute dans l'opinion publique. Je réagis intérieurement à ce rapport de façon très forte. Je le reçois de plein fouet émotionnellement. Cette publication donne lieu à une polémique relayée par la presse au sujet du secret de la confession. Toute personne (soignant, assistant social...) étant informé d'un risque de violence doit le faire savoir pour protéger une victime exposée. Cela peut-il concerner aussi la confession ? Je suis conscient que cette question est délicate. Mais comme victime, je me sens proche de toutes les victimes qui risquent de subir de nouvelles violences à tout moment.

- un peu après, j'assiste à la messe dominicale dans une paroisse d'un diocèse du sud de la France où je réside maintenant. Le prêtre fait part de sa sidération : *« On est atterrés, on ne peut que se taire et penser aux victimes »*. La paroisse invite à la prière comme seule chose possible à ce moment. Elle instaure un temps de prière continu où les paroissiens sont invités à se rendre à tour de rôle. Cette attitude et cette intention me touchent et me reconfortent.

- à la même période, j'assiste à la messe dans le village de mon enfance situé dans le centre de la France. J'appréhendais ce moment, car 15 ans après les violences subies j'avais revu mon agresseur y célébrer la messe. Mais je voulais être présent ce jour là, pour être proche

de mon frère et de ma belle-sœur car la messe était célébrée en mémoire de leur fille décédée récemment. Et la famille s'était réunie pour cela. Effectivement, même des années après, ce fut douloureux pour moi d'assister à une messe célébrée au même endroit et sur le même autel. D'ailleurs, je me suis retiré au fond de l'église au milieu de l'office.

- au mois de novembre, à l'assemblée plénière des évêques à Lourdes, le rapport de la CIASE est à l'ordre du jour. Je suis sur la défensive. Toutefois, je regarde en différé à la TV le geste de demande de pardon posé par le président de la conférence des évêques de France. Je suis ému et touché par ce geste devant le portrait d'un petit garçon de 11 ans en larmes. C'est ma situation. Ce petit garçon, c'est aussi moi. Ce geste me reconforte.

La création de l'INIRR et celle de la CRR (Commission reconnaissance et réparation) sont annoncées. Je me demande comment les choses se mettront en place et je suis dans l'espérance que ce soit un réconfort possible pour tant de victimes.

La psychologue m'aide à prendre du recul par rapport aux prises de décision de l'Église et à rester plus à distance émotionnellement. Une autre personne m'a aidé au long de cette période, le prêtre qui est mon accompagnateur spirituel depuis plusieurs années. Il m'a proposé de lire ensemble le livre, *Le pardon ou la victime relevée* écrit par le père Guillaume Causse sur le thème des abus sexuels. Au fil de ce livre, on découvre que le Christ choisit toujours de placer au centre le petit, le blessé... celui qui est sans défense. L'auteur s'appuie pour cela sur le chapitre 18 de l'évangile selon Saint Mathieu. J'y reviendrai.

La prière est un soutien, notamment celle des psaumes. A ce stade, je sais que je suis un de ces « petits » que le Christ vient relever et que des personnes sont là sur le chemin pour me soutenir. J'en ressens de l'apaisement.

2 - Les faits, pendant les années 60

Les violences subies ont été exposées à ma référente dans le cadre de l'instruction de mon dossier par l'INIRR en 2023. Je vais y revenir brièvement ici.

Dans les années 1960, je suis en classe de 5e au collège Notre Dame des Aydes de Blois. La plupart des professeurs sont des prêtres. L'un d'eux, profitant que je restais à l'étude le soir, me convoque dans son bureau. Je ne comprends pas et ne réalise pas ce qui m'arrive ; j'en suis très troublé. Je reçois aussi la consigne de ne rien dire à personne. Les mêmes faits vont se reproduire quelques jours plus tard.

A la même période, un autre camarade subit lui aussi des agressions sexuelles. C'est lui qui remarque que je suis concerné également. Nous en parlons et mettons en place des attitudes de provocation : claquement de portes, manquements ostensibles au règlement en présence de l'auteur des faits ... Finalement la méthode s'avère efficace puisque les agressions cessent. Mais je me sens mal à l'aise dans ce contexte faussé, notamment vis à vis

de mes camarades. Ce n'est pas dans ma nature de prendre des comportements d'opposition et le regard des autres me pèse. Plus tard la psychologue m'expliquera que ce copain m'a sauvé car nous avons su mettre en place ensemble une attitude de défense qui nous a permis de ne pas tomber sous emprise.

Je demande à changer d'établissement l'année suivante et je serai scolarisé en internat. Avec le recul, quitter ce collègue m'a bien aidé.

Malgré leur affection, je n'ai jamais pu parler de ces faits à mes parents. Porter une parole qui mettrait en cause un professeur de l'école me paraissait impossible.

3 - Un temps de maturation

Après l'année 2021 et tous ces événements, des questions restent ouvertes :

Faut-il en parler à mes proches, notamment à nos enfants ?

Qu'est-ce que le pardon ? Le pardon pour quoi faire ? Comment trouver un apaisement durable ?

Le trouble ressenti lors de cette messe à l'occasion du décès de ma nièce tourne encore dans ma tête.

Les choses continuent à cheminer en moi. Je lis et je m'informe sur les mécanismes de défense, la notion de résilience, l'émotivité... Bref je tâtonne autour de la psychologie ou de quelques textes sur le développement personnel. Je regarde aussi les notes prises à la suite de mes entretiens avec la psychologue. En fait, je fais une forme de relecture de mon parcours (de l'adolescence au départ à la retraite!) : les événements qui ont été difficiles, les conflits vécus. Je prends conscience de traces laissées par cette violence subie dans l'enfance et dont je n'avais pas conscience jusque là. Relecture aussi des moments où j'ai pu rebondir. C'est aussi un cheminement spirituel avec des lectures et des échanges avec mon accompagnateur spirituel.

4 - Clarification et réconciliations

Des témoignages de victimes de prêtres pédophiles sont diffusés dans l'actualité. Certains sont vraiment glaçants. Les répercussions sur la vie des personnes à l'âge adulte sont souvent considérables. Et logiquement, je suis particulièrement sensible aux résonances avec ma propre situation, avec trop d'émotivité souvent. Mon interrogation par rapport à nos enfants se précise. Ont-ils pu souffrir de quelque chose durant leur enfance ? En effet je me dis que les choses qui restent secrètes dans les familles peuvent avoir des impacts non perçus. Je ne veux pas qu'ils aient comme moi des blessures qui se réveillent des années plus tard.

Nous décidons, ma femme et moi, d'en parler à nos enfants. Ils ont entre 38 et 45 ans et sont eux-mêmes parents. C'est un beau moment familial, émouvant. Ils disent n'avoir

souffert de rien et avoir vécu une enfance heureuse. Leur écoute et leur délicatesse à mon égard me touchent beaucoup.

Au cours de cette période, je reprends le chapitre 18 de Saint Matthieu. A la fin de ce chapitre, Jésus invite à aller à la rencontre du frère dont on a reçu une blessure. Jésus invite à la réconciliation avec ce frère. Il invite aussi, si besoin, à « *aller trouver l'Église* ». Si j'ai subi cette violence de la part d'un homme d'Église, elle ne donne pas un juste reflet de l'institution. Dans plusieurs circonstances, j'ai rencontré des prêtres capables d'une bonne écoute. Et même, concernant mes années au collège, je garde un assez bon souvenir des autres prêtres qui étaient nos professeurs.

Démarche auprès de l'Église

A l'issue de cette réflexion à propos de l'Église, je décide de franchir le pas. Je m'adresse d'abord à un vicaire général que je connais. Il me répond avec encouragement et délicatesse. Il m'oriente vers l'INIRR qui est l'instance concernée par ma situation et qui peut instruire ma demande.

Ma demande est enregistrée, mais il y a un délai d'attente car les dossiers sont nombreux. Finalement, je suis contacté par une personne de l'INIRR qui devient ma référente. Nous avons eu six entretiens où j'ai pu exposer les faits et leurs conséquences. Ces entretiens m'ont été d'une grande aide. J'ai réussi à m'exprimer pleinement sur les violences subies. Cela n'a pas été facile, mais j'ai été bien accompagné. Ma référente m'a éclairé aussi sur les conséquences subies ce qui a permis de compléter et de nuancer ce que j'avais compris jusque là.

Au mois de juillet 2023 ma référente rédige une synthèse de ma situation. Elle me consulte et nous sommes d'accord sur le document.

La lettre de reconnaissance

Le collège de l'INIRR se réunit en commission peu de temps après. Une lettre de reconnaissance m'est adressée par la présidente. Les faits que j'ai exposés et leurs conséquences sont « *tenus pour vrais* ». Les faits de violence étant vérifiables, la parole des victimes n'est pas mise en doute. L'INIRR a toutefois vérifié auprès du diocèse la « *vraisemblance des faits* ». Dans sa formulation, cette lettre reconnaît un manquement de l'Église qui « *n'a pas mis en place les actions de protection au moment des faits* ».

Cette lettre de reconnaissance me reconforte. Elle me procure un réel apaisement. L'Église y reconnaît sa part de responsabilité, mais l'auteur des violences en reste le premier responsable. Les mots utilisés de "*manquement*" et "*actions de protection*" me paraissent justes.

Une réparation financière est attribuée à ma situation. Cette réparation est octroyée « *à la hauteur des faits et de leurs conséquences* », par le collège de l'INIRR dont c'est la mission et

qui est habitué à le faire pour des centaines d'autres cas. A ma demande, la somme d'argent est versée directement au diocèse de Blois où les faits se sont produits pour la mise en place d'une action de formation au bénéfice des clercs et pour que le diocèse « *fasse mémoire* » par une information diffusée au clergé et aux fidèles, l'identité de l'auteur et de la victime restant anonymes.

Retour aux racines

Peu de temps après, au mois d'août, je me rends à l'église du village de mon enfance. Je désire déposer tout le négatif qui est attaché à ce lieu, ces deux messes qui m'ont blessé. celle célébrée par l'auteur des violences et, en réplique, celle célébrée lors de la publication du rapport de la CIASE. Je rentre dans l'église, parcours la nef et m'assieds près de l'autel. Je prends un temps de silence et de prière, je me reconnecte à ce lieu que je connais bien et aux événements heureux que j'y ai vécus. Cette démarche m'apporte un calme reconfortant. L'apaisement se confirme. Je pense que le Christ est venu à mon aide à ce moment-là.

Au cours du mois de septembre, j'effectue un nouveau déplacement que je souhaitais faire depuis longtemps afin de retourner à Blois là où j'avais subi ces violences.

Un temps même, j'aurai voulu retourner dans le collège Notre Dame, reprendre le couloir, passer devant la porte de ce bureau qui me fait horreur et ainsi pouvoir laisser derrière moi ce lieu et les événements qui vont avec. Mais maintenant ce geste n'est plus nécessaire. Les choses sont apaisées. Je choisis de me rendre dans des endroits que j'aime : un jardin du centre ville et la cathédrale voisine.

J'ai aussi rendez-vous avec l'évêque du diocèse, rencontre dont j'avais fait la demande précédemment lors des échanges avec ma référente. Il me reçoit avec la responsable de la cellule d'écoute. Ils ont déjà connaissance de la lettre de reconnaissance de l'INIRR. Nous parlons de ma démarche, du collège, de ma demande de « *réparation* ». Nous terminons cette rencontre par un temps de prière dans la cathédrale. Notre rencontre est placée sous le signe de la réconciliation fraternelle.

5 – Quelques repères

Guérison, relèvement, résilience. Quels mots pour parler de mon cheminement ?

Guérison. Les récits de guérison rapportés dans l'Évangile me touchent beaucoup. La disponibilité du Christ qui perçoit en toute circonstance la souffrance et la demande des personnes. Cette demande est souvent insistante et s'exprime parfois de manière surprenante. Les guérisons donnent lieu à un envoi : va, va de l'avant. Dieu guérit, et il importe de se mettre en route, de maintenir la vigilance. La guérison se reçoit.

La psychologue qui m'a accompagné disait qu'on ne guérit pas d'une telle blessure reçue dans l'enfance. Paradoxe ? En fait, on peut apprendre à vivre avec la blessure, à l'appivoiser, à repérer le retour des symptômes et à pouvoir s'en protéger. Mais elle ne s'efface pas.

Relèvement. J'emprunte ce mot au sous-titre du livre du père Guilhem CAUSSE, « *La victime relevée* ». Il faut déjà s'accepter comme victime, ce que j'ai mis du temps à faire. Le mot relèvement me parle. Il indique un mouvement vers le haut dans lequel il faut s'engager. Cela ne se fait pas tout seul. Il faut se battre et persévérer. Et bien sûr, l'aide des autres est nécessaire pour se remettre debout.

Résilience. Ce mot apporte son propre éclairage. On sort des difficultés quand on perçoit un objectif, une motivation, un chemin est à entreprendre. Toutefois, les choses ne peuvent pas revenir comme elles étaient avant. Il s'agit de parvenir à un nouvel équilibre qui sera différent, à une nouvelle dynamique, à pouvoir à nouveau mobiliser son énergie.

Guérison, relèvement et résilience ces trois mots se complètent. Toutefois pour parler de mon cheminement, je retiens l'association guérison-relèvement.

Pardon et réconciliation, comment en parler ?

le pardon. « *Pardoner* » à l'auteur des violences ? Il est décédé ! Je ne l'ai revu qu'une seule fois après l'époque des faits, à l'occasion d'une fête. Il était venu me saluer. Sans doute voulait-il me parler ? L'organisation de la journée ne l'a pas permis. Mais ensuite il n'a plus cherché à me joindre alors qu'il pouvait le faire. Après, je ne l'ai plus jamais revu. Il y a peut être eu de sa part l'intention d'une démarche envers moi. Mais rien de plus. Je connais peu de choses de cet homme. Il avait peut être aussi ses propres blessures. Le contexte de l'époque était différent. Le regard porté sur ce type de violences n'était pas le même. Il ne s'agit pas de lui trouver des excuses mais pour pouvoir pardonner il faut comprendre suffisamment. Pouvoir pardonner nécessite aussi de se distancier suffisamment de sa propre colère et de ses ressentis négatifs.

Comment pardonner ? Les paroles de Jésus sur l'amour du prochain viennent m'apporter un éclairage. « *Aimez vous les uns les autres, comme moi-même je vous ai aimé* ». Donc, Jésus, croit que nous en sommes capables et que nous pouvons aimer et pardonner. Mais avec nos seules forces, c'est difficile. J'ai le sentiment que cela se passe comme pour le chemin de guérison-relèvement. L'ouverture à la possibilité de pardonner vient progressivement. On la reçoit de Dieu en même temps que la guérison se consolide, avec l'aide de ceux qui nous accompagnent sur le chemin.

La psychologue m'avait dit que la question du pardon à donner à l'autre présente un risque d'impasse. Et de préciser de manière un peu provocatrice : « *S'il faut pardonner à quelqu'un c'est à vous-même* ». Elle voulait m'inviter à ne pas trop m'enfermer dans ce questionnement et à être bienveillant avec moi-même. Se faire un devoir de pardonner peut

se retourner contre soi. Les victimes peuvent se sentir coupables de ne pas réussir à pardonner.

Aujourd'hui la question du pardon à l'agresseur ne se pose plus pour moi. Cela s'est fait en même temps que la guérison-relèvement, dans son sillage, assez naturellement. La possibilité de pardonner m'a été donnée.

La réconciliation. La réconciliation que j'ai vécue a été rendue possible grâce aux dispositifs successifs mis en place par l'Église de France : la CIASE, l'INIRR (et le CRR pour les victimes de religieux). J'ai le sentiment que l'Église a entrepris cela dans un désir de vérité, pour que la souffrance des victimes ne reste pas enfouie et pour que les personnes puissent trouver un chemin de libération et d'apaisement. Et aussi je crois dans un désir de vérité à l'égard des catholiques et de la société. C'est cette **dimension de vérité** qui m'a permis de m'engager dans la démarche.

Cette réconciliation s'appuie sur les symboles que sont la lettre de reconnaissance signée par la présidente de l'INIRR au nom des évêques de France et la rencontre avec l'évêque du diocèse où les faits se sont produits. Je ressens ces symboles comme profondément réparateurs.

Pardon et réconciliation ne sont pas la même chose. Dans ma situation, rien ne permet de penser que l'Église savait et qu'elle aurait laissé faire. Par contre et selon les mots de la lettre de réparation, il y a eu « *manquement* », manquement de protection à l'égard d'un petit garçon. C'est une question de responsabilité, mais l'Église ne me paraît pas coupable des violences commises. La culpabilité se situe du côté de l'agresseur.

Vis à vis de cet agresseur, il n'y a pas eu de réconciliation. Les circonstances ne l'ont pas permis et il est maintenant décédé. Mais **un pardon** a eu lieu.

Vis à vis de l'Église, il s'agit bien d'une démarche de **réconciliation**. Et la question d'un pardon à donner ou recevoir ne se pose pas, dans la mesure où l'Église n'avait pas conscience de me nuire.

Et maintenant, prévention et accueil des victimes

Prévention. Dans la démarche de réparation mise en place par l'Église depuis 2021, une somme d'argent est versée aux victimes selon les violences subies et leurs conséquences. Pour ma situation, j'ai choisi que cette somme soit utilisée à des fins de prévention et versée au diocèse où les faits se sont produits.

Le contexte a changé depuis 60 ans et les risques se sont déplacés. Je demande à l'Église de s'engager résolument dans une dynamique de prévention en recherchant les situations à risque induites par le contexte actuel, notamment les risques d'emprise morale et spirituelle.

Il faut tout faire pour qu'il n'ait plus ni violence ni emprise sur des personnes vulnérables.

Dans certains endroits, des dispositifs ont déjà été mis en place :

- information systématique donnée aux participants au début des rassemblements à l'appui d'une charte,
- diffusion des informations de prévention sur le site internet,
- formation des membres de la communauté et échanges réguliers entre eux,
- apports de conseils extérieurs.

Il convient de penser ces dispositifs de prévention selon les contextes.

Je demande aussi à l'Église de tendre la main de façon identique à toutes les victimes, quelle que soit la structure ou l'institution concernée et quel que soit leur âge au moment des faits.

Accueil des victimes. Je diffuse mon témoignage pour encourager les victimes à se lancer dans la démarche de reconnaissance. Même s'il y a des moments difficiles, cela en vaut la peine. Un grand sentiment de libération et de paix est au rendez-vous. Mon chemin est celui d'un croyant, mais le relèvement est accessible à tous. **La capacité à rebondir est présente au fond de chacun** de nous. Il n'est pas nécessaire de lui donner un nom. Les sciences humaines, notamment la psychologie, disposent maintenant de repères stables, mais c'est surtout la capacité d'écoute d'accompagnants formés à la démarche qui peut nous aider.

« *Votre copain vous a sauvé* », m'avait dit la psychologue. Avec lui, j'ai pu me sortir de ce piège et échapper au risque d'emprise. A la fin de ce témoignage, je pense aux nombreux enfants et aux personnes victimes de violences au sein de leur famille. Pour eux, l'issue peut être plus difficile à trouver.

Je remercie celles et ceux qui m'ont aidé : ce copain du collègue, ma femme et nos enfants, mon accompagnateur spirituel, la psychologue, ma référente de l'INIRR... Sans eux ce chemin n'aurait pas été possible. Des fragilités demeurent. Je dois rester vigilant, mais je sais que le Christ est présent.